



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
LIGUE CENTRE VAL de LOIRE
du JEU D' ÉCHECS
Commission Technique Régionale

Championnat Régional des Jeunes Règlement applicable dans la ligue Centre-Val de Loire

Préambule

La Ligue Centre Val-De-Loire des Échecs organise les Championnats de Ligue CVL des Jeunes (CRJ) et en délègue la mise en œuvre à un club qui aura été sélectionné par le Comité Directeur de Ligue.

Pour être sélectionné, un club devra avoir présenté un dossier de candidature au plus tard à l'occasion du Comité Directeur de janvier de la saison précédente.

Ce dossier comprendra obligatoirement :

1. les dates et horaires, aussi détaillés que possible, prévus pour les parties de chaque tournoi ;
2. un budget financier, équilibré, de la manifestation, étant pris en compte que la Ligue CVL prend en charge le coût de l'intégralité des trophées et du défraiement de l'arbitre en chef du championnat et de **ses adjoints. Les arbitres stagiaires ne sont pas pris en charge par la ligue, mais peuvent l'être par l'organisateur ;**
3. un descriptif aussi détaillé que possible des locaux qui seront mis à disposition des joueurs et de leurs accompagnateurs ;
4. une attestation d'assurance pour l'utilisation des locaux ;
5. une solution d'accueil économique en pension complète **à destination des jeunes et de leurs encadrants ;**
6. une liste, aussi exhaustive que possible, de solutions d'hébergement à proximité immédiate, au plus dans un rayon de vingt minutes, de la salle de jeu ;
7. une proposition pour une équipe d'arbitrage composée de :
 - au moins un arbitre principal, **AFO1 minimum ;**
 - **un adjoint, stagiaire minimum, pour deux catégories.**

La présence d'arbitres stagiaires, deux (2) au maximum, est conditionnée à une qualification AFO2 minimale de l'arbitre principal.

La nomination définitive de l'arbitre principal est une prérogative du Directeur Régional de l'Arbitrage en accord avec le Directeur Régional des jeunes.

Atouts complémentaires optionnels :

- organisation d'une manifestation échiquéenne ou autre à destination des accompagnateurs, jeunes et moins jeunes ;
- différenciation spatiale avec signalétique adéquate de chaque tournoi jeune.

1. Tournois

Les CRJ comportent **5 tournois**

- **un** tournoi U8 (Petit-poussin) : **mixte**
- **un** tournoi U10 (Poussin) : **mixte**
- **un** tournoi U12 (Pupille) : **mixte**
- **un** tournoi U14 (Benjamin) : **mixte**
- **un** tournoi U16 (Minime) : **mixte**

2. Participation

L'inscription à l'un des tournois des CRJ est ouverte à tout jeune des catégories pré-citées, titulaire d'une licence A dans un club de la Ligue CVL, s'étant acquitté du montant de ses droits d'inscription et respectant l'une des conditions suivantes :

- Joueurs passant par les phases départementales
 - avoir participé au championnat départemental de sa catégorie pour la saison en cours et y avoir réalisé la moitié des points maximum possible plus 0,5 point ;
 - avoir terminé à l'une des trois premières places du championnat départemental de sa catégorie quel que soit le nombre de points obtenus ;
- Qualifiés d'office sans passer par la phase départementale
 - être qualifié d'office pour le Championnat de France des jeunes au regard des règles fédérales de qualification **décrites dans le J01 « Règlement du championnat de France des jeunes »** ;
 - les joueurs ayant participé l'année précédente aux CRJ de la Ligue CVL :
 - qui ont remporté un titre de Champion Régional ou de Championne Régionale, même si c'était dans une autre catégorie ;
 - qui, changeant de catégorie, ont marqué au moins 5,5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente ;
 - qui, ne changeant pas de catégorie, ont marqué au moins 5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente.
 - les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre de la nouvelle saison :
 - **1900 pour les U16 (minimes), 1800 pour les U16F (minimes Filles) ;**
 - **1800 pour les U14 (benjamins), 1700 pour les U14F (benjamines) ;**
 - **1700 pour les U12 (pupilles), 1600 pour les U12F (pupillettes) ;**
 - **1600 pour les U10 (poussins), 1500 pour les U10F (poussines) ;**

3. Droits d'inscription, nombre de rondes, cadence de jeu, notation

- Chaque saison, le montant du droit d'inscription aux CRJ sera précisé aux clubs par le Comité Directeur de Ligue précédent le début des phases départementales du cycle de qualification pour les CRJ.
- Chaque tournoi se joue en 7 rondes
- **La cadence de chaque tournoi est celle adoptée pour le Championnat de France des jeunes, à savoir :**
 - 50 min [+ 10 sec / cp] pour les **deux** tournois U8 et U10 -

La notation est obligatoire. Si le temps d'un joueur descend en dessous de 5 minutes, ce joueur n'est plus obligé de noter, **même si son temps redevient grâce à l'incrément, supérieur à 5 minutes.**

- 1h30 [+ 30 sec / cp] pour tous les **trois** autres tournois
La notation est obligatoire
- Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, **la** pendule sera ajustée par l'arbitre principal du CRJ d'une manière équitable.

4. Appariements, retards

- Les appariements se font au Système Suisse intégral, sans aucune protection.
- l'appariement de tournois peu fréquentés pourra être adapté en fonction du nombre de participant(e)s (tournoi toutes rondes, double rondes, fusionné avec le tournoi mixte...).
- Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription, fait contrôler la validité de leur licence au plus tard à l'heure fixée pour la fin du pointage et qui seront présents dans la salle de jeu au moment de l'appariement de la première ronde.
- Un joueur qui arrive 30 minutes ou plus après le début **effectif** de la ronde, **pour les trois tournois U12 à U16, ou 15 minutes ou plus après le début effectif de la ronde, pour les deux tournois U8 et U10**, perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

5. Règles du jeu

- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en vigueur à la date des CRJ.
- Dans chaque tournoi, les parties nulles par consentement mutuel, avant une heure de jeu **pour les trois tournois U12 à U16, ou 15 minutes pour les deux tournois U8 et U10**, ou le 30^e coup du joueur conduisant les pièces noires, sont interdites sans le consentement de l'arbitre. Cependant, les dispositions des articles suivants des règles du jeu de la Fide s'appliquent pleinement quel que soit le nombre de coups joués :
 - **5.2.2 (position morte) ;**
 - **6.9 (chute du drapeau d'un joueur dont l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux) ;**
 - **9.2 (répétition) ;**
 - **9.3 (50 coups validés sans prise ni mouvement de pion).****Dans tous les cas**, la situation survenant sur l'échiquier doit être constatée par l'arbitre, faute de quoi les deux joueurs seront sanctionnés.

6. Classement, départages, titres, qualification

- Le classement est établi au nombre de points de parties.
- Le départage des joueurs ex-aequo est effectué selon :
 - Tournois au système suisse :
 1. Buchholz (Solkoff) tronqué
 2. performance
 - Tournois toutes rondes :
 1. Sonneborn-Berger
 2. Koya
 3. **Élo le plus faible.**

- Les titres de *Champion Régional / Championne Régionale* ainsi que les places qualificatives **pour les Championnats de France des Jeunes** sont attribués selon le classement établi sur la grille américaine de chaque tournoi ; il ne sera procédé à aucun match de départage.
- **Le titre de « Champion Régional » sera attribué au vainqueur de chaque tournoi ; le titre de « Championne Régionale » sera attribué à la première joueuse de chaque tournoi, même si elle est vainqueur du tournoi, auquel cas elle cumulera les deux titres de « *Champion* » et de « *Championne* ».**
- **Cas spécifique des catégories féminines :**

(Note : dans tout ce qui suit l'abréviation « CdFJ » désigne le *Championnat de France des jeunes*)

- **dans chaque catégorie, un classement spécifique pour les féminines sera établi et permettra d'attribuer le titre de Championne Régionale de la catégorie ainsi que les places qualificatives pour le CdFJ féminin de leur catégorie ;**
- **dans le cas où une ou plusieurs joueuses termineraient à l'une des places qualificatives du tournoi du CdFJ Mixte sa catégorie, elles pourront choisir cette option. Dans ce cas, elles y seront qualifiées au titre de joueurs « Mixtes » et libéreront autant de places qualificatives pour le CdFJ féminin de leur catégorie pour leurs suivantes au classement du Championnat Régional Féminin.**
 - **Exemple : tournoi Régional ouvrant à 5 places pour le CdFjM et 4 places pour le CdFJF. Classement : 1.F – 2.M – 3.M – 4.F – 5.M – 6.M – 7.M – 8.M – 9.M etc.**
 - **1F Champion Régional et Championne Régionale**
 - **Qualifiés pour le CdFJ M : 1F à 5M**
 - **Si 1F et 4F optent pour le CdFJ M, les 4 joueuses suivantes sont qualifiées pour le CdFJ F ;**
 - **Si 1F ou 4F opte pour le CdFJ M, l'autre jouera le CdFJ F ainsi que les 3 joueuses suivantes et 6M est qualifié pour le CdFJ M**
 - **si ni 1F, ni 4F n'optent pour le CdFJ M, elles sont qualifiées pour le CdFJ F ainsi que les 2 joueuses suivantes et 6M et 7M sont qualifiés pour le CdFJ M**

7. Conduite des joueurs et des spectateurs

- L'accès à la zone de jeu est strictement interdit aux spectateurs et à toute autre personne non autorisée par les arbitres ou les organisateurs.
- Le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter sa table de jeu sans l'autorisation d'un arbitre ;
- Les joueurs dont la partie est en cours ne doivent pas se rendre dans les zones d'analyse, de repos et, éventuellement, de jeu d'une manifestation parallèle.
- Tout échange sur une partie en cours est interdit ; éviter toute lecture suspecte.
- Les téléphones ne sont pas admis dans les salles de jeu des CRJ, même éteints !
- Une fois leur partie terminée, les **deux** joueurs remettent leurs pièces en place.
- Le vainqueur, ou le joueur ayant conduit les pièces blanches en cas de partie nulle, apporte, à la table des arbitres de son tournoi, les originaux des feuilles de parties signées et complétées, avec le résultat de la partie très clairement indiqué sur chacune des deux feuilles où le nom du vainqueur sera entouré. Les joueurs quittent ensuite la zone de jeu et deviennent spectateurs. A ce titre, ils n'ont plus accès aux salles de jeu des CRJ jusqu'à la ronde suivante.

8. Appel

- Un joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre.
- Pour présenter un appel il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives.
- Dès la fin de la partie le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre.
- La composition de la Commission d'Appel sera publiée à l'ouverture du CRJ et définie par l'article 5 du Règlement intérieur spécifique de la manifestation (Cf point n°9 ci-dessous).

9. Obligations du club désigné pour l'accueil des CRJ

Au plus tard à l'occasion du Comité Directeur de Ligue précédent les CRJ qu'il met en œuvre, le club hôte devra fournir au Directeur Régional des jeunes un règlement intérieur spécifique de la manifestation.

Eu égard au détail du présent règlement, le Règlement intérieur spécifique se limitera à préciser... (voir page suivante)

Championnat Régional des Jeunes - Année

Règlement intérieur spécifique, complémentaire au règlement de Ligue - Lieu -

Article 1 : Noms, prénoms et qualités de chaque membre du Comité d'organisation

Ce Comité d'organisation devra comprendre au minimum

- le Président de Ligue ou son représentant qu'il aura désigné ;
- le Directeur Régional des Jeunes ou son représentant qu'il aura désigné ;
- au moins trois représentants du club hôte, dont son Président.

Article 2 : Adresses complètes de toutes les salles utilisées dans le cadre des CRJ

Article 3 : planning détaillé (date / horaires).

Ce planning devra être conforme à celui présenté dans le dossier de candidature et accepté par le Comité Directeur de Ligue.

Article 4 : Équipe d'arbitrage

Article 5 : Commission d'Appel

La commission d'Appel comprendra

- Le Directeur Régional des jeunes, ou son représentant qu'il aura désigné
- L'organisateur, le Président de la Ligue, ou son représentant qu'il aura désigné
- Le Directeur Régional de l'Arbitrage, ou son représentant qu'il aura désigné

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur de son club ou qu'il encadre.

Article 6 : Quotas de qualification **pour la saison en cours**

	U8	U10	U12	U14	U16
Mixte					
Féminine					

Article 7 :

- Les règles de la FFE et de la FIDE s'appliquent pour tout autre point qui ne serait pas dans le présent règlement.